



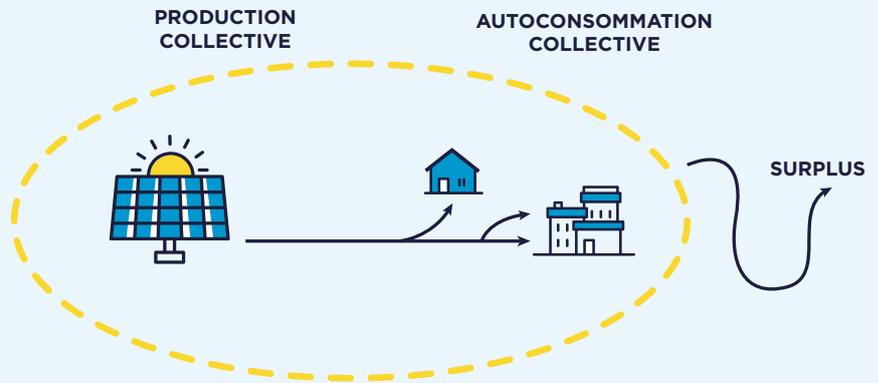
Comment massifier les projets d'autoconsommation collective des communes de Savoie ?

Qu'est-ce que c'est ?

L'Autoconsommation collective (ACC) est le fait de partager de la production électrique d'un ou plusieurs producteurs entre plusieurs consommateurs, constitués en personne morale et répartis sur une zone géographique limitée définie par un arrêté.

Limitations actuelles d'une opération :

- Puissance de production **< 3MW**
- Distance géographique (diamètre) **< 2km**



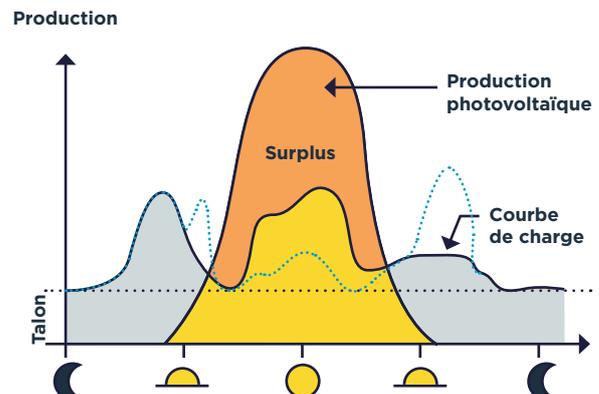
Un dispositif garant d'un prix d'énergie stable pour les communes

L'augmentation des coûts de l'électricité a atteint des records en 2022 et le marché reste très volatile. Ce montage de projet garantit un coût d'approvisionnement en électricité renouvelable stable pour la durée de vie de l'installation solaire.



Un surplus revendu à EDF et/ou consommé par des acteurs locaux

La courbe de charge du consommateur doit être adaptée à la production pour optimiser le montage de l'opération. Le surplus d'électricité est vendu à EDF dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat ou à d'autres consommateurs choisis par la commune.



Rappel :

Lors de la dernière consultation du SDES le 29/10/2020, le prix du MWh était de **41,75 €**.

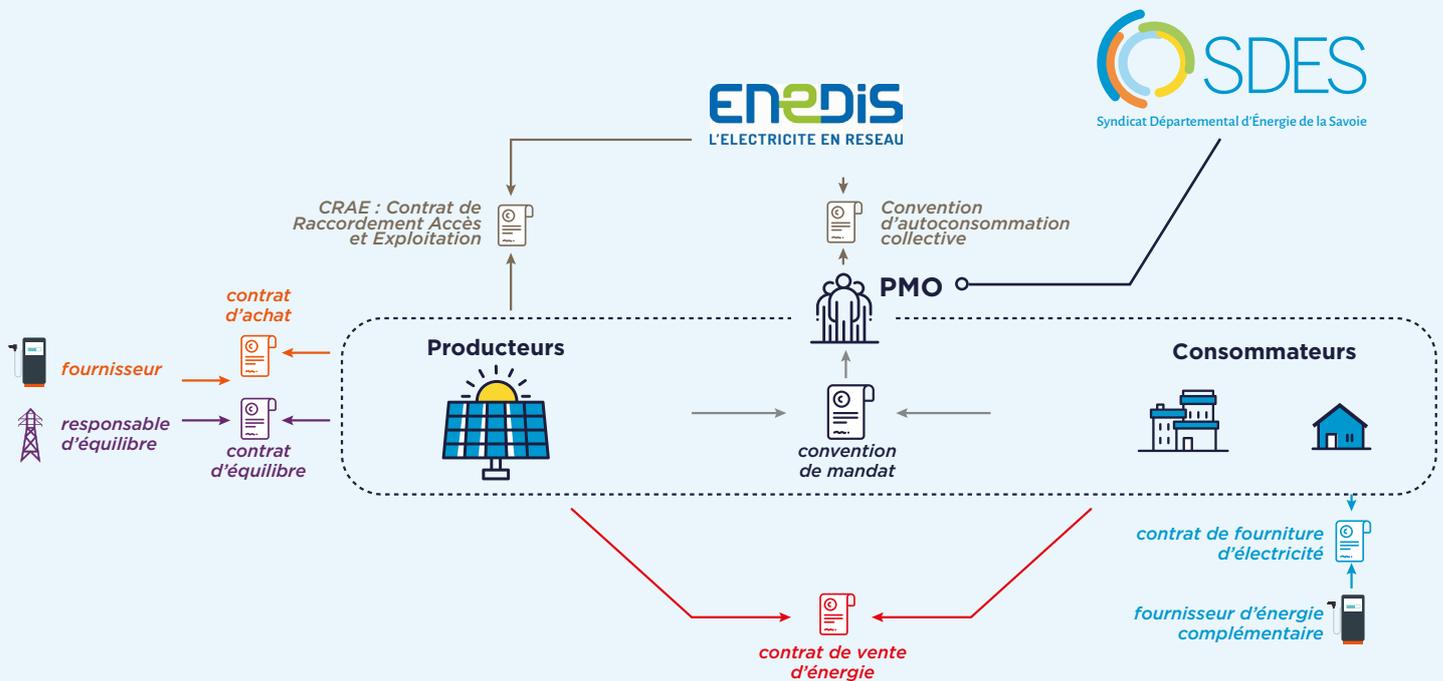


Un circuit court avec production et consommation d'électricité verte locale

La mise en place d'une opération ouverte avec multiacteurs, permet la production et la consommation locale d'électricité verte.

Le SDES s'engage en faveur des projets photovoltaïques publics en autoconsommation

En tant que Personne Morale Organisatrice, le SDES soutient les communes qui souhaitent être actrices de leur production et de leur consommation.



Des questions ?

Contactez le service Transition Énergétique

✉ sdes@sdes73.com

☎ 04 79 26 42 10